

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1985

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1986, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME XXI

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Par M. Jean-Marie RAUSCH,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Jean Colin, Richard Pouille, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Daunay, André Rouvière, Louis Minetti, secrétaires ; MM. François Abadie, Bernard Barbier, Charles Beaupetit, Jean-Luc Bécart, Georges Berchet, Marcel Bony, Amédée Bouquerel, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Louis de Catuelan, Jean-Paul Chambriard, William Chervy, Auguste Chupin, Marcel Costes, Roland Courteau, Lucien Delmas, Bernard Desbrière, Henri Elby, Jean Faure, Philippe François, Yves Goussebaire-Dupin, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Rémi Herment, Jean Huchon, Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Lacour, Robert Laucournet, Bernard Laurent, France Léchenault, Yves Le Cozanret, Charles-Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Marcel Lucotte, Paul Malassagne, Guy Malé, René Martin, Paul Masson, Serge Mathieu, Louis Mercier, Mme Monique Midy, MM. Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Claude Prouvoeur, Jean Puech, Albert Ramassamy, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Ivan Renar, Michel Rigou, Roger Rinchet, Josselin de Rohan, Michel Sordel, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e législ.) : 2951 et annexes, 2967 (annexe n° 50), 2992 (tome X), et In-8° 895.

Sénat : 95 et 96 (annexe n° 42) (1985-1986).

Loi de Finances - PTT

SOMMAIRE

	Pages
Avant-propos	4
CHAPITRE PREMIER :	
PRINCIPAUX CHIFFRES DU BUDGET ANNEXE.....	5
<i>A) APERÇU GÉNÉRAL DE L'ÉVOLUTION DU BUDGET ANNEXE.....</i>	
	1
<i>B) STRUCTURE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE LA POSTE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS</i>	
	9
1) Le budget de la Poste	
	10
2) Le budget des Télécommunications.....	
	13
<i>C) ÉVOLUTION COMPARÉE DE L'ENDETTEMENT DE LA POSTE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS</i>	
	20
CHAPITRE 2	
UNE ADMINISTRATION SUR LE CHEMIN MALAISE DE LA MODERNISATION : LA POSTE	23
<i>A) LES PRESTATIONS DES SERVICES POSTAUX</i>	
	23
<i>B) LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS TRADITIONNELS ET DES SERVICES FINANCIERS</i>	
	25
<i>C) LE RECOURS AUX NOUVELLES TECHNIQUES : TÉLÉIMPRESSION, TÉLÉCOPIE, MESSAGERIE</i>	
	31

CHAPITRE 3

UNE ENTREPRISE RECENTRÉE SUR LA MAÎTRISE DES RÉSEAUX : LES TÉLÉCOMMUNICATIONS	33
A) UNE POLITIQUE TARIFAIRE HEUREUSEMENT PLUS MODÉRÉE, MAIS ENCORE EXCESSIVE EN MOYENNE PÉRIODE	33
B) DE LA PRESTATION DE SERVICES A LA MAÎTRISE DES RÉSEAUX : TELETEL, LE CÂBLAGE, LES SATELLITES	34
C) DES INVESTISSEMENTS TRADITIONNELS AUX CHARGES INDUES	42
1) Le versement au budget général	42
2) La contribution aux programmes du Centre National d'Études Spatiales (CNES)	42
3) La question de la filière électronique	42
4) Le plan « Informatique pour tous »	48

AVANT-PROPOS

Mesdames, Messieurs,

La signification du budget annexe des Postes et Télécommunications échappe de plus en plus, année après année, à l'entendement du sens commun.

Passons sur les multiples « Prestations de services entre fonctions principales » ou « Virements entre sections », qui obscurcissent une claire compréhension de la réalité financière.

Mais insistons surtout sur le triple caractère de « budget-réservoir », de « budget-alibi » et de « budget-pénurie » de ce document.

Il s'agit en effet d'un « budget-réservoir », où l'État puise à souhait pour accroître ses ressources.

Il s'agit aussi d'un « budget-alibi », mis à contribution pour permettre la « débudgétisation » de certaines des actions, parmi les plus importantes, de la politique industrielle.

Il s'agit enfin d'un « budget-pénurie », pour les dépenses de fonctionnement de la Poste, insuffisantes pour satisfaire les besoins des usagers.

L'examen des principaux chiffres de ce budget annexe souligne notamment le contraste existant entre la pénurie des moyens accordés aux fonctions traditionnellement exercées par les PTT et la priorité dévolue à de nouvelles formes d'interventions, le plus souvent étrangères à l'objet propre de cette administration.

CHAPITRE PREMIER

PRINCIPAUX CHIFFRES DU BUDGET ANNEXE

Un aperçu de l'évolution des principales masses budgétaires permet de mieux comprendre les inflexions apportées à la structure des recettes et des dépenses de la Poste et des Télécommunications.

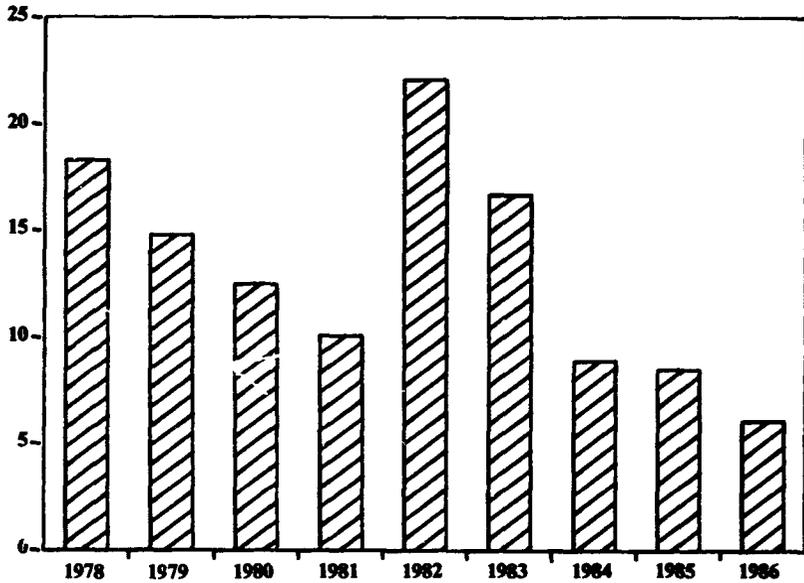
A) APERÇU GÉNÉRAL DE L'ÉVOLUTION DU BUDGET ANNEXE.

Le budget annexe progresse, d'un exercice à l'autre, de 6,1 %, à 179,3 milliards de francs en 1985.

Ce pourcentage d'accroissement annuel est le moins élevé de tous ceux enregistrés depuis au moins une décennie. L'histogramme et le graphique reproduits ci-dessous montrent d'ailleurs bien, depuis 1984, le net ralentissement du rythme de l'augmentation du montant de ce budget annexe.

POURCENTAGE ANNUEL D'AUGMENTATION DU BUDGET ANNEXE DES PTT

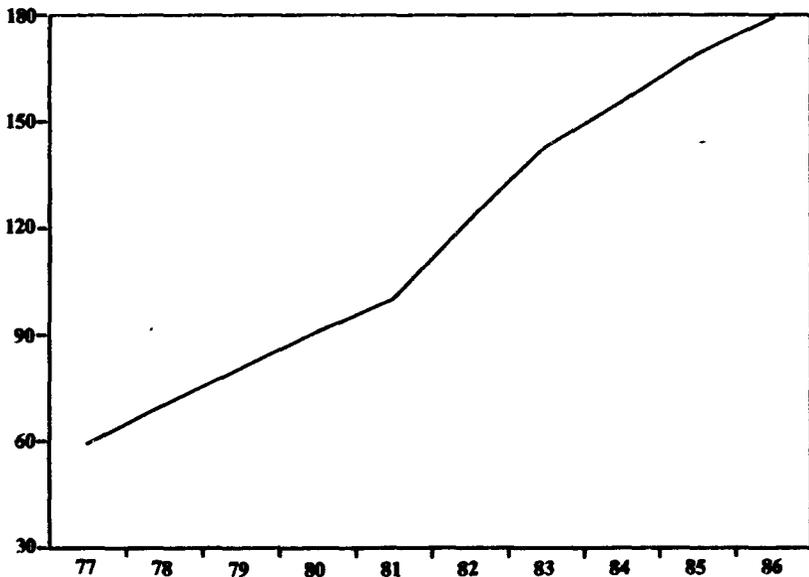
(Prestations entre fonctions principales
et virements entre sections exclus)



(SENAT - GSI-ECO)

ÉVOLUTION DU BUDGET DES PTT

(en milliards de francs courants)



(SENAT - GSI-ECO)

L'examen du tableau reproduit ci-dessous, qui fournit les recettes et les dépenses du budget annexe, permet de formuler trois constatations.

RECETTES ET DÉPENSES DU BUDGET ANNEXE

RECETTES

(en milliards de francs)

Nature	1985	1986	Variation (en %)
<u>Recettes de fonctionnement</u>			
Prestations des télécommunications...	81,7	90,1	+ 10,2
Prestations des services postaux.....	35,7	36,3	+ 1,6
Revenus des valeurs mobilières de placement.....	28,4	26,3	- 7,3
Divers.....	16,9	17,3	+ 2,3
TOTAL (1)	162,7	170,0	+ 4,4
<u>Recettes en capital</u>			
Produit brut des emprunts et des bons d'épargne PTT.....	17,7	20,7	+ 16,9
Ecritures de régularisation.....	29,2	35,2	+ 20,5
Excédent de l'exercice.....	7,9	3,6	- 54,4
TOTAL (2).....	54,8	59,5	+ 8,5
<u>Déductions et virements</u>			
TOTAL (3)	- 48,5	- 50,2	-
<u>TOTAL GENERAL (1) + (2) + (3).....</u>	<u>169,0</u>	<u>179,3</u>	<u>+ 6,1</u>

DÉPENSES

Nature	CRÉDITS DE PAIEMENT (en milliards de francs)		
	1985	1986	Variation (en %)
Dépenses de fonctionnement.....	162,7	170,0	+ 4,4
Virements.....	- 48,5	- 50,2	-
Versement au budget général.....	2,2	3,0	+ 36,3
Équipement des télécommunications....	28,4	28,7	+ 1,0
Remboursement d'emprunts et d'avances	8,3	10,9	+ 31,3
Contribution aux programmes du CNES..	3,3	4,3	+ 30,0
Équipement de la poste.....	2,5	2,8	+ 12,0
Filière électronique.....	2,1	2,4	+ 14,2
Apports en fonds propres aux entreprises de la filière électronique....	1,7	2,1	+ 23,5
Divers.....	6,3	5,3	- 15,8
TOTAL GENERAL	<u>169,0</u>	<u>179,3</u>	<u>+ 6,1</u>

On peut d'abord constater le maintien de la priorité accordée à la réalisation des grands programmes : Centre National d'Études Spatiales (CNES) (+ 30 % en crédits de paiement, à 4,3 milliards de francs), filière électronique (+ 14,2 % en crédits de paiement, à 2,4 milliards de francs), apports en fonds propres aux entreprises de cette filière (+ 23,5 % en crédits de paiement, à 2,1 milliards de francs).

Cette priorité est notamment confirmée par un sensible accroissement des autorisations de programme (A.P.), dont le montant engage, bien évidemment, l'avenir : CNES (+ 23,5 %, à 4,2 milliards de francs), filière électronique (+ 23,5 %, à 2,1 milliards de francs), apports en fonds propres aux entreprises de cette filière (+ 23,5 %, à 2,1 milliards de francs).

Au total, la croissance des A.P. ressort à 6,8 %, à 42,4 milliards de francs en 1986.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME
(en milliards de francs)

	1985	1986	Variation (en %)
Poste (1).....	<u>3,1</u>	<u>3,2</u>	<u>+ 3,2</u>
Télécommunications(2)	<u>36,6</u>	<u>39,2</u>	<u>+ 7,1</u>
Equipement.....	29,1	30,2	+ 3,7
Filière électronique	2,4	2,7	+ 12,5
Apports en fonds propres aux entre- prises de la filière électronique.....	1,7	2,1	+ 23,5
CNES.....	3,4	4,2	+ 23,5
TOTAL GENERAL (1) + (2).....	<u>39,7</u>	<u>42,4</u>	<u>+ 6,8</u>

On peut ensuite souligner l'augmentation du besoin de financement, qui impose de porter de 17,7 à 20,7 milliards de francs le montant des émissions d'emprunt à réaliser en 1986.

On peut enfin remarquer la diminution de l'excédent de l'exercice, qui revient de 7,9 à 3,6 milliards de francs.

B) STRUCTURE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE LA POSTE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS.

Une étude significative de la structure des recettes et des dépenses de la Poste et des Télécommunications mérite d'être entreprise compte tenu

des prestations de services entre opérations principales et des nombreux virements entre les sections du budget. Il s'agit de sommes importantes, d'un montant proche de 50 milliards de francs, qui doivent être ajoutées aux chiffres globaux précédemment rappelés.

1) Le budget de la Poste

Le niveau d'équilibre du budget de la Poste est réalisé, en 1986, à 81,7 milliards de francs (soit + 1,9 % par rapport à 1985).

Le tableau reproduit ci-dessous permet de définir ses principales caractéristiques.

RECETTES ET DÉPENSES DE LA POSTE
(en milliards de francs)

	1985	1986	Variation (en %)
<u>Recettes de fonctionnement</u>			
Prestations des services postaux et financiers.....	38,4	39,1	+ 1,8
Revenus des valeurs mobilières de placement.....	28,4	26,3	- 7,3
Concours des Télécommunications.....	3,5	4,3	+ 22,8
Divers.....	3,2	3,5	+ 9,3
TOTAL (1).....	73,5	73,2	-
<u>Recettes en capital</u>			
Produit brut des emprunts et des bons d'épargne des PTT	5,0	6,7	+ 34
Divers.....	1,6	1,8	+ 12,5
TOTAL (2).....	6,6	8,5	+ 28,7
<u>TOTAL GENERAL DES RECETTES</u> (1) + (2).....	<u>80,1</u>	<u>81,7</u>	<u>+ 1,9</u>
<u>Dépenses de fonctionnement</u>			
Achats, services extérieurs, impôts, personnel	48,2	50,6	+ 4,9
Charges financières.....	21,4	19,4	- 9,3
Divers.....	3,9	3,2	- 17,9
TOTAL (1).....	73,5	73,2	-
<u>Dépenses en capital</u> (crédits de paiement)			
Remboursement d'emprunts et d'avances.....	3,7	4,5	+ 21,6
Equipement de la Poste...	2,5	2,8	+ 12
Divers.....	0,4	1,2	+ 225
TOTAL (2).....	6,6	8,5	+ 28,7
<u>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</u> (1) + (2).....	<u>80,1</u>	<u>81,7</u>	<u>+ 1,9</u>

Première caractéristique : c'est un budget de fonctionnement.

Les dépenses courantes représentent, en effet, près de 90 % du total. Elles ont été marquées par un sérieux effort de compression :

- l'accroissement des crédits de personnel correspond essentiellement à la revalorisation des traitements, et à diverses mesures indemnitaires ; il a pu être limité par la suppression globale, en net, de 1 250 emplois, parmi les postes de travail les moins qualifiés ; afin de poursuivre dans la voie de la résorption de l'auxiliariat, le projet de budget prévoit la création de 4 478 emplois de titulaires ;

- l'augmentation des seules dépenses de fonctionnement ressort à 4,2 % ;

- les charges financières reviennent de 21,4 à 19,4 milliards de francs (-9,3 %) ; cette évolution est notamment le résultat de la diminution des intérêts servis aux déposants à la Caisse Nationale d'Épargne (le taux a été réduit à 6 % au 1^{er} juillet 1985).

Les recettes courantes proviennent surtout du renouvellement du concours accordé à la Poste en 1985 par les Télécommunications, porté de 3,5 à 4,3 milliards de francs.

Malgré ce versement, d'un montant très important, la Poste renoue en 1986 avec un déficit de 917 millions de francs. Un excédent très modeste, de 30 millions de francs, était prévu pour 1985.

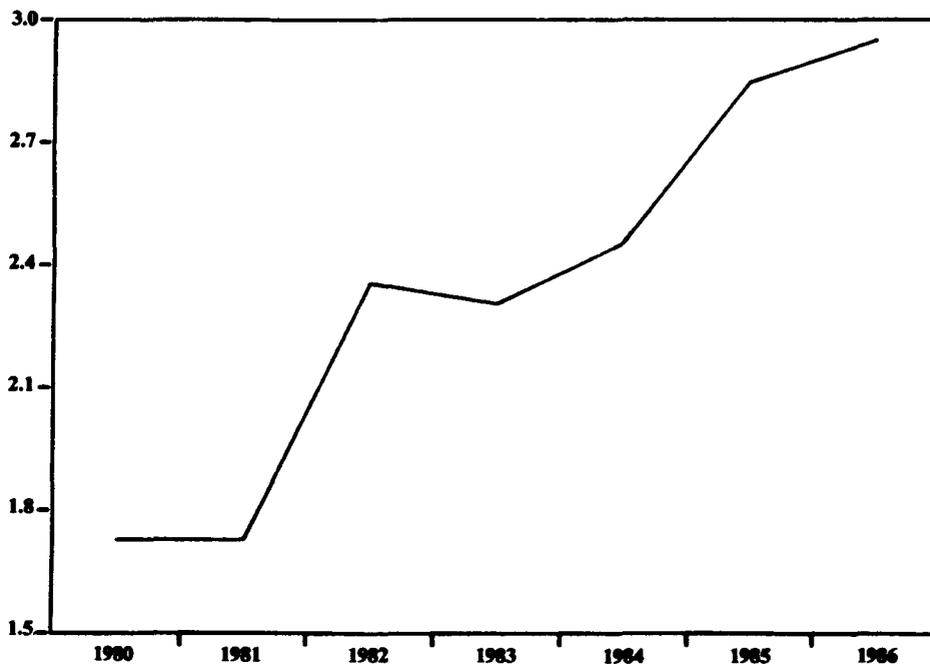
Le budget de la Poste est d'ailleurs toujours amputé du produit de la rémunération des fonds des chèques postaux mis à la disposition du Trésor. En 1984, celui-ci avait été de 2,9 milliards de francs (avec des taux d'intérêt de 5,5 % (1^{er} semestre) et de 0,01 % (2^e semestre) ; en 1985, celui-ci est revenu à une dizaine de millions de francs (avec un taux d'intérêt de 0,01 %).

Deuxième caractéristique : au sein des dépenses d'investissement, les remboursements d'emprunts et d'avances (4,5 milliards de francs) excèdent les charges strictement liées à l'équipement (2,8 milliards de francs en crédits de paiement).

Il est d'ailleurs préoccupant de constater, pour 1986, la simple reconduction, en francs constants, des autorisations de programme affectées à la modernisation des services. Le graphique reproduit ci-dessous montre le ralentissement, en francs courants, d'une année à l'autre, du rythme de leur progression.

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DE LA POSTE

(autorisations de programme, en milliards de francs courants ;
participation aux dépenses des équipements
des services généraux exclue)



(SENAT - GSI-ECO)

L'administration propose essentiellement, en 1986, de réhabiliter le parc immobilier et d'acquérir des matériels informatiques destinés aux guichets. Le renouvellement des véhicules de distribution du courrier semble sacrifié à cette priorité.

Au total, le projet de budget de la Poste vit sous la perfusion de concours versés par les Télécommunications ; il subit d'importantes moins-values (notamment la rémunération, au taux de 0,01 %, des fonds de chèques postaux mis à la disposition du Trésor) ; il demeure surtout l'expédient de la survie d'un service public confronté ponctuellement à de sérieuses crises de fonctionnement (retards d'acheminement du courrier, par exemple).

2) Le budget des Télécommunications

Le tableau reproduit ci-dessous fournit l'évolution de la structure et des dépenses des Télécommunications.

RECETTES ET DÉPENSES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
(en milliards de francs)

RECETTES

	1985	1986	Variation (en %)
<u>Recettes de fonctionnement</u>			
Prestations des services..	81,7	90,1	+ 10,3
Divers.....	7,6	6,7	- 11,8
TOTAL (1).....	89,3	96,8	+ 8,4
<u>Recettes en capital</u>			
Produit brut des emprunts et des bons d'épargne PTT	12,7	14,0	+ 10,2
Ecritures de réguli- sation.....	27,8	33,5	+ 20,5
Excédent de l'exercice....	7,7	4,5	- 41,5
TOTAL (2).....	48,2	52,0	+ 7,8
<u>TOTAL GENERAL DES RECETTES</u>			
<u>(1) + (2).....</u>	<u>137,5</u>	<u>148,8</u>	<u>+ 8,2</u>

DÉPENSES

	1985	1986	Variation (en %)
Dépenses de fonctionnement			
Achats, services extérieurs, impôts, personnel	33,6	36,9	+ 9,8
Amortissements et provisions.....	23,3	28,4	+ 21,9
Charges financières.....	12,7	14,7	+ 15,7
Divers (surtout écritures de régularisation).....	19,6	16,8	- 13,7
TOTAL (1).....	<u>89,2</u>	<u>96,8</u>	<u>+ 8,6</u>
Dépenses en capital (crédits de paiement)			
Remboursement d'emprunts et d'avances.....	4,6	6,4	+ 39,1
Equipement des télécommunications.....	28,4	28,7	+ 1,0
Filière électronique.....	2,1	2,4	+ 14,3
Apports en fonds propres aux entreprises de la filière électronique.....	1,7	2,1	+ 23,5
Versement au budget général.....	2,2	3,0	+ 36,4
CNES.....	3,3	4,3	+ 30,3
Divers.....	5,9	5,0	- 15,2
TOTAL (2).....	48,3	51,9	+ 7,5
TOTAL GENERAL DES DEPENSES			
<u>(1) + (2).....</u>	<u>137,5</u>	<u>148,8</u>	<u>+ 8,2</u>

Ce budget assure de très importants investissements.

Les autorisations de programme allouées à ce titre progressent, en une année, de 7,1 % à 39,2 milliards de francs ; les crédits de paiement augmentent de 7,5 %, à 51,9 milliards de francs.

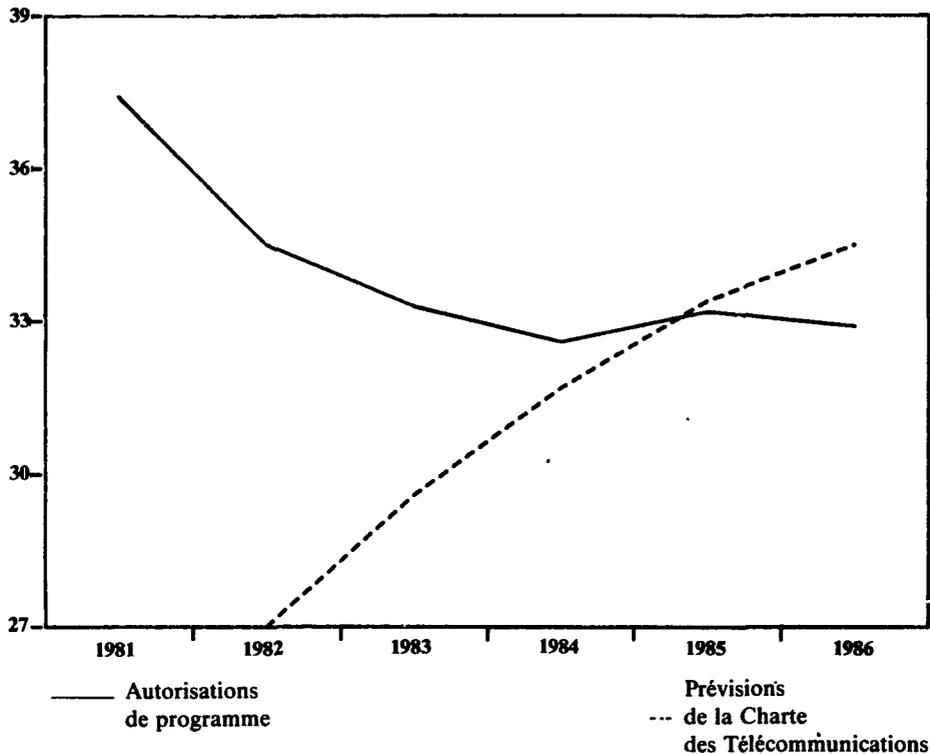
Mais cette croissance des dépenses en capital est notamment due à la majoration des dotations allouées à la filière électronique et au CNES.

Le projet de budget pour 1986 prévoit, en effet, **une stagnation des investissements classiques des télécommunications.**

Le graphique reproduit ci-dessous montre la tendance, depuis 1981, à leur lente décline, en autorisations de programme exprimées en francs constants.

**ÉVOLUTION DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS
CLASSIQUES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
(hors « filière électronique » et CNES)**

(autorisations de programme en milliards de francs constants)



(SENAT - GSI-ECO)

La Charte de gestion des Télécommunications prévoyait une stabilisation en volume de ces investissements traditionnels, au niveau atteint en 1982 (soit 27 milliards de francs). Le projet de budget pour 1986 accorde une enveloppe inférieure de quelque 5 % à cette mesure de référence (soit, en A.P., 32,9 milliards de francs constants contre 34,5). Le graphique précité compare d'ailleurs, depuis 1982, les prévisions et les résultats.

La part consacrée au **service téléphonique de base** devrait permettre de satisfaire la demande, avec un parc de 24 millions de lignes principales à la fin de 1986, d'améliorer la qualité du service et d'accélérer la modernisation du réseau par la généralisation progressive des techniques numériques et par le renouvellement des anciens centraux. Elle contribuerait également à porter à 3 millions l'effectif des terminaux Minitel.

D'autres actions sont envisagées : les réseaux câblés (2,8 milliards de francs), le lancement d'un troisième satellite au cours du 2^e semestre de 1986.

Les contributions aux nouveaux secteurs de la filière électronique et des technologies avancées progressent fortement (+ 18 %, à 4,8 milliards de francs).

Il s'agit :

- de 2,35 milliards de francs consacrés aux secteurs « Télécommunications-Informatique-Bureautique » (T.I.B.), « composants », « électronique professionnelle et grand public », « informatique industrielle », « spatial » ;

- de 2,13 milliards de francs d'apports en fonds propres aux entreprises du secteur de la filière électronique ;

- de 315 millions de francs de concours à trois organismes relevant du budget civil de recherche : Agence de l'Informatique (A.D.I.), Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique (I.N.R.I.A.), Centre d'études des systèmes d'information des administrations (C.E.S.I.A.).

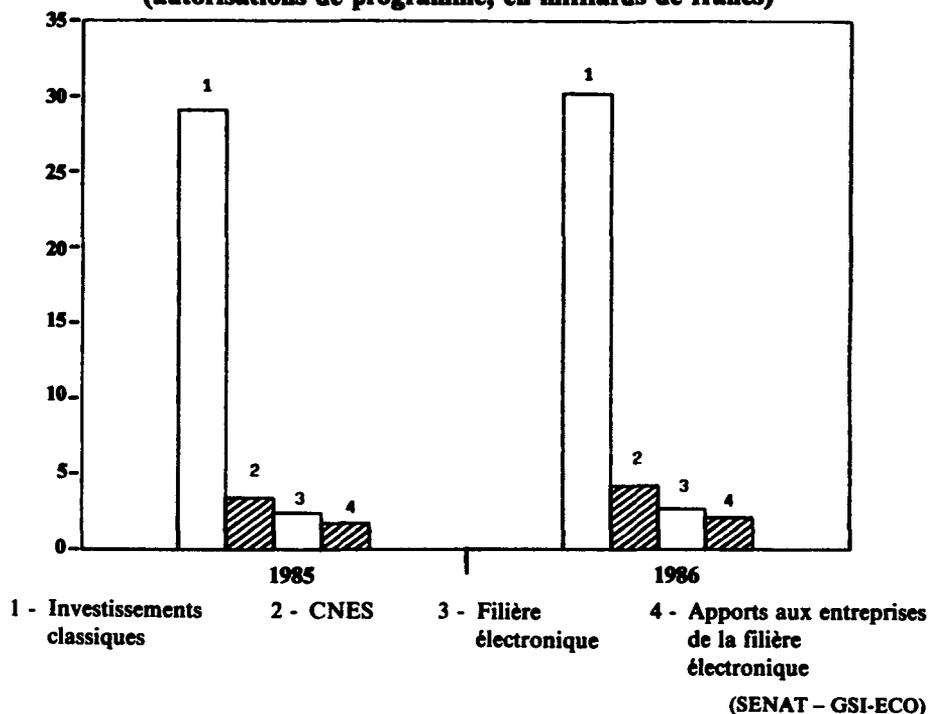
De plus, la prise en charge, par les Télécommunications, du financement des opérations d'investissement du CNES conduit à une dotation de 4,21 milliards de francs.

L'accroissement, d'un exercice à l'autre, de la part de ces prélèvements sur le budget des Télécommunications, traduit bien la volonté, malgré les réserves exprimées l'an passé par votre Commission, de continuer à transférer, au budget des PTT, des charges liées à la politique industrielle, précédemment couvertes par le budget général.

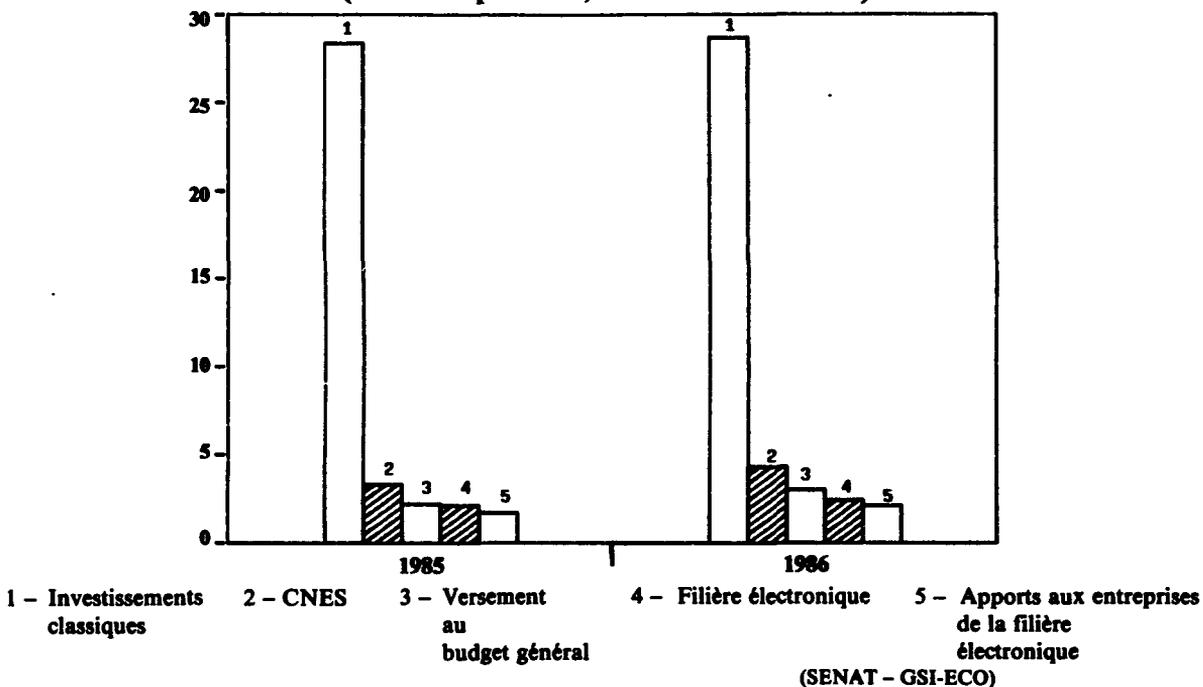
Ce transfert de charges est d'ailleurs aggravé par l'augmentation du montant du versement opéré, par les Télécommunications, au budget général : celui-ci passe de 2,2 milliards de francs en 1985 à 3,0 milliards de francs en 1986 (+ 36,3 %).

Les deux histogrammes reproduits ci-dessous - l'un pour les autorisations de programme, l'autre pour les crédits de paiement (y inclus le versement au budget général) - montrent bien le sens de l'évolution.

**TÉLÉCOMMUNICATIONS :
INVESTISSEMENTS CLASSIQUES
ET TECHNOLOGIES AVANCÉES
(autorisations de programme, en milliards de francs)**



**TÉLÉCOMMUNICATIONS :
INVESTISSEMENTS CLASSIQUES, TECHNOLOGIES AVANCÉES
ET... VERSEMENT AU BUDGET GÉNÉRAL
(crédits de paiement, en milliards de francs)**



Le besoin de financement budgétaire du compte d'opérations en capital atteint près de 14 milliards de francs (+ 10,2 % par rapport à 1985) et l'excédent de l'exercice est ramené à 4,45 milliards de francs, en baisse de 41,5 % par rapport à 1985.

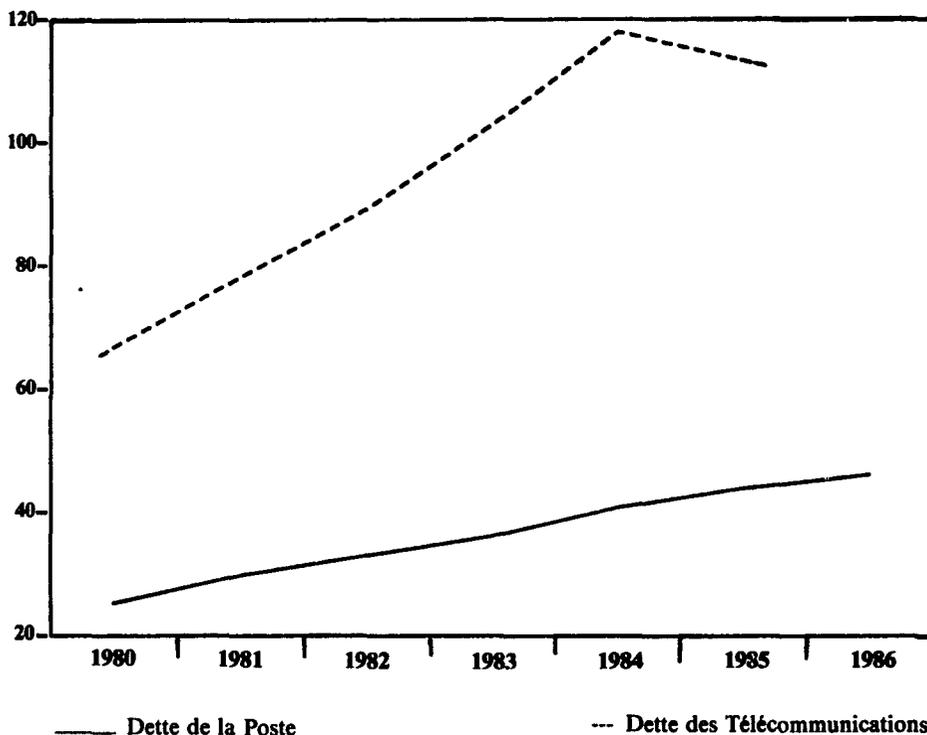
C) ÉVOLUTION COMPARÉE DE L'ENDETTEMENT DE LA POSTE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS.

Au 31 décembre 1985, l'endettement cumulé des PTT a atteint 157,3 milliards de francs (113,3 pour les Télécommunications et 44,0 pour la Poste). Il était légèrement supérieur au 31 décembre 1984. (158,7 milliards de francs, dont 117,8 pour les Télécommunications et 40,9 pour la Poste).

Cette diminution est en réalité due à l'évolution favorable des cours du change en 1985.

Le graphique reproduit ci-dessous montre l'influence, sur l'encours des engagements des Télécommunications, de ces variations de parité. Des opérations de « refinancement » ont également été entreprises pour obtenir le bénéfice de taux plus avantageux.

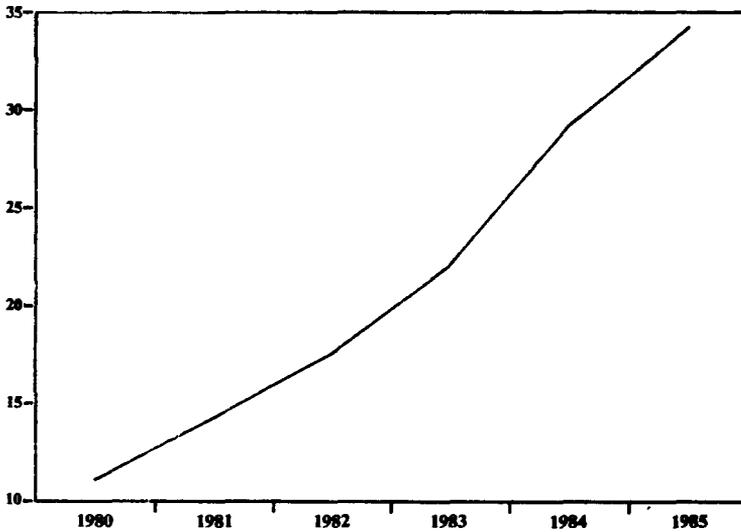
ÉVOLUTION COMPARÉE DES DETTES DE LA POSTE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (en milliards de francs courants)



La dette de la Poste a progressé depuis 1980 (+ 82,6 %).

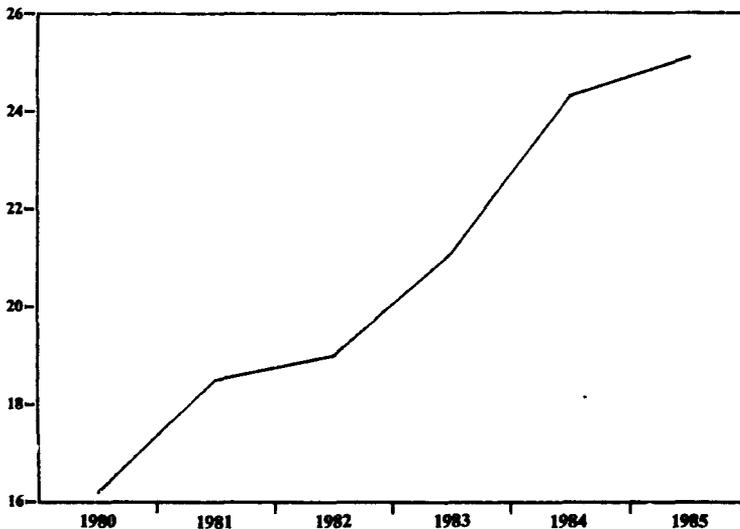
Au total, les charges financières supportées par le budget annexe atteignent plus de 34 milliards de francs en 1985 ; elles représentent plus du quart des ressources propres.

**ÉVOLUTION DES CHARGES FINANCIÈRES DU
BUDGET ANNEXE DES PTT
(en milliards de francs)**



(SENAT - GSI-ECO)

**ÉVOLUTION DU RAPPORT DES CHARGES FINANCIÈRES
AUX RESSOURCES PROPRES DU BUDGET ANNEXE DES PTT
(en pourcentage)**



(SENAT - GSI-ECO)

CHAPITRE 2

UNE ADMINISTRATION SUR LE CHEMIN MALAISE DE LA MODERNISATION : LA POSTE

La Poste poursuit, souvent dans des conditions difficiles, un effort de modernisation indispensable au maintien de la qualité des services rendus. Elle supporte pourtant, très rapidement, de lourdes contraintes financières qui amènent à différer les actions les plus urgentes. Elle doit également surmonter une certaine pesanteur des structures : le retard lié à l'élaboration de la Charte de gestion à moyen terme traduit parfaitement l'inertie des habitudes et des comportements.

Les modalités de fonctionnement du service public des postes ont été abordées, avec un extrême scrupule de détail, dans le Rapport de la Commission de Contrôle créée par le Sénat le 19 décembre 1984 (1). Votre Rapporteur souhaite donc limiter son propos aux trois sujets suivants :

- les prestations des services postaux ;
- la modernisation des équipements traditionnels et des services financiers ;
- le recours aux nouvelles techniques.

A) LES PRESTATIONS DES SERVICES POSTAUX

Le produit des prestations de services postaux doit passer de 35,7 milliards de francs en 1985 à 36,3 milliards de francs en 1986 (+ 1,6 %).

Il dépend évidemment de l'évolution du trafic et des tarifs pratiqués.

Le nombre d'objets déposés atteint plus de 15 milliards.

Le taux moyen d'augmentation des tarifs a été, en 1985 par rapport à 1984, de 4,5 %.

(1) Rapport fait au nom de la Commission de Contrôle chargée d'examiner les modalités de fonctionnement du service public des Postes, par M. Pierre VALLON (Sénat, 1984-1985, n° 375).

ÉVOLUTION DU TARIF DES PLIS

	1er juillet 1984	1er juillet 1985	Variation (en %)
	(en francs)		
Plis urgents.....	2,10	2,20	+ 4,7
Plis non urgents.....	1,70	1,80	+ 5,9

L'un des aspects les plus préoccupants de la prestation des services postaux est constitué par le déficit supporté par la Poste en raison de l'acheminement, à un tarif préférentiel, des envois de presse (soit 14 000 publications, dont les expéditions – 2,2 milliards – représentent 13,6 % du trafic total de la Poste). Le niveau peu élevé des taxes conduit à une recette particulièrement faible, malgré les recommandations, mal appliquées, de la Table Ronde réunie en 1979.

Il est prévu, en 1986, de supprimer la contribution du budget général : il s'ensuit une moins-value, pour la Poste, de plus de 4 milliards de francs, qui grève lourdement ses comptes.

Le tableau reproduit ci-dessous fournit l'évolution des principaux éléments influant sur le déficit résiduel supporté par la Poste en raison du trafic de presse.

**ÉVOLUTION DU MONTANT DU DÉFICIT RÉSIDUEL
DE LA POSTE DÛ AU TRAFIC DE PRESSE
(en millions de francs)**

Années	Charges (1) toutes catégories de presse	Recettes	Contribution du budget général	Contribution de la Poste (déficit résiduel)
1981.....	3 458	456	-	3 002
1982.....	3 583	643	1 136	1 804
1983.....	4 306	754	1 236	2 321
1984 (comptes non définitifs)...	4 813	982	1 433	2 398
1985 (estimations).	5 122	1 112	1 505	2 505
1986 (prévisions)..	5 403	1 297	(2)	4 106

(1) Coût complet.

(2) Aucune contribution du budget général n'est prévue pour 1986.

**B) LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS TRADITIONNELS
ET DES SERVICES FINANCIERS**

La Poste tente de remédier aux difficultés rencontrées dans les centres de tri et dans les bureaux.

Un plan d'automatisation a été élaboré pour les centres de tri.

Il s'agit :

- d'améliorer les conditions de travail et la qualité du service ;
- de réduire les coûts de traitement des correspondances.

Ce plan est actuellement en cours de réalisation. Il devrait aboutir en 1991, ce qui est relativement tardif.

Par ailleurs, un Groupe de travail sur les Centres de tri doit achever ses travaux en novembre prochain.

Le réseau des bureaux de poste demeure doté de locaux vétustes.

A la fin de 1984, un programme exceptionnel a été défini, tendant à rénover, de 1985 à 1988, les équipements les plus précaires.

De même, en 1984, un plan de généralisation de l'informatisation des bureaux de poste a été adopté. Il vise à introduire des micro-ordinateurs de guichet (MOG), qui assurent l'automatisation intégrale des opérations d'affranchissement des correspondances, l'émission des mandats français et internationaux et la comptabilisation de ces opérations.

Les Services financiers ont également entrepris un effort de modernisation pour pallier les effets d'un réel déclin constaté depuis la fin des années 1960, sous l'effet de l'intensification de la concurrence.

Un triple effort a été réalisé :

- le Gouvernement a d'abord adopté des mesures importantes, permettant la diversification des services offerts : adhésion au Groupement Carte Bleue, prêts complémentaires d'Épargne Logement, vente de devises et chèques de voyage ;
- l'image de marque a ensuite été revalorisée par la mise en service, en 1984, d'un nouveau modèle de chèque postal (le « Chèque soleil ») et le rajeunissement de la Caisse Nationale d'Épargne, sous le nom de l'Oiseau Bleu ;
- des investissements importants ont enfin été prévus pour maintenir l'équipement des centres de traitement à un niveau technique satisfaisant (uniformisation des méthodes).

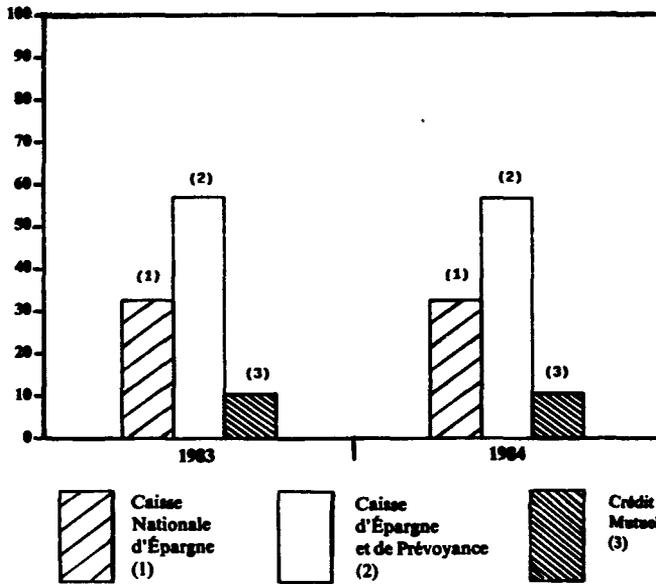
Dans ce secteur, la recherche a été intensifiée pour contribuer notamment à promouvoir l'utilisation des techniques de pointe (monétique).

Les dernières statistiques disponibles, relatives à l'évolution des parts de marché des services financiers, traduisent d'abord **une stabilité pour l'épargne traditionnelle (livrets A et B) et pour l'épargne-logement.**

Les histogrammes reproduits ci-dessous montrent bien cette consolidation :

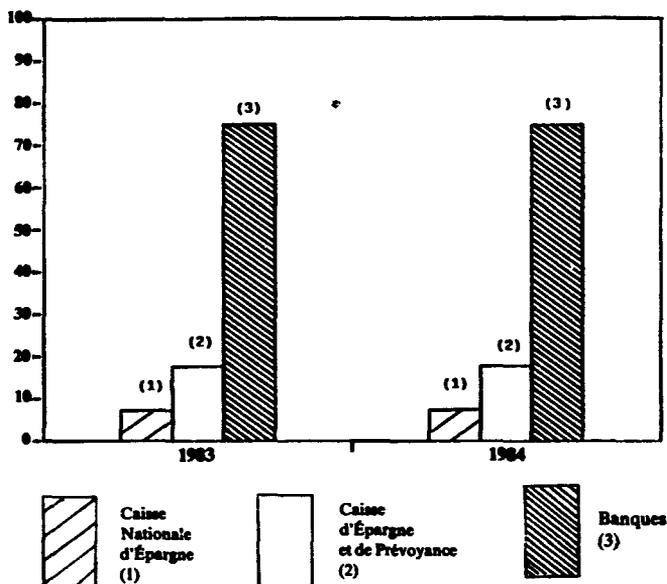
- pour le Livret A,
- pour le Livret B et les comptes sur livret,
- pour le Livret d'épargne-logement,
- pour le Plan d'épargne-logement.

**ÉVOLUTION DE LA PART DE MARCHÉ DES SERVICES
FINANCIERS DANS LE LIVRET A
(en pourcentage)**



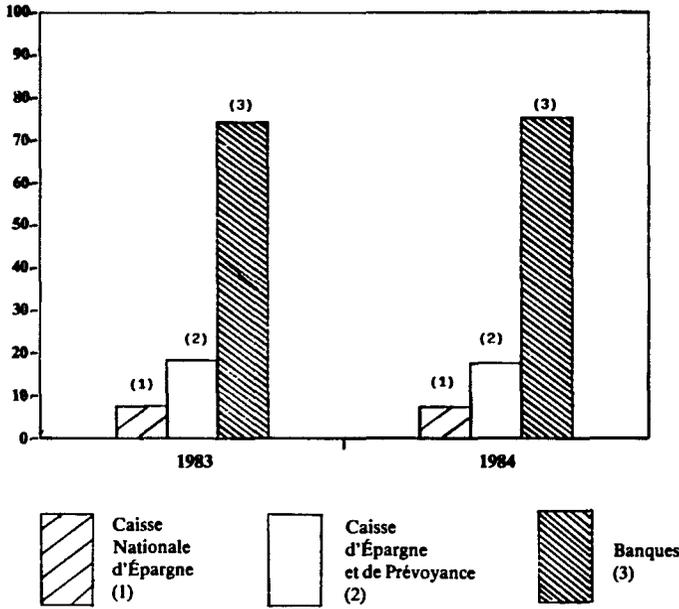
(SENAT - GSI-ECO)

**ÉVOLUTION DE LA PART DE MARCHÉ DES SERVICES
FINANCIERS DANS LE LIVRET B ET LES COMPTES SUR LIVRETS
(en pourcentage)**



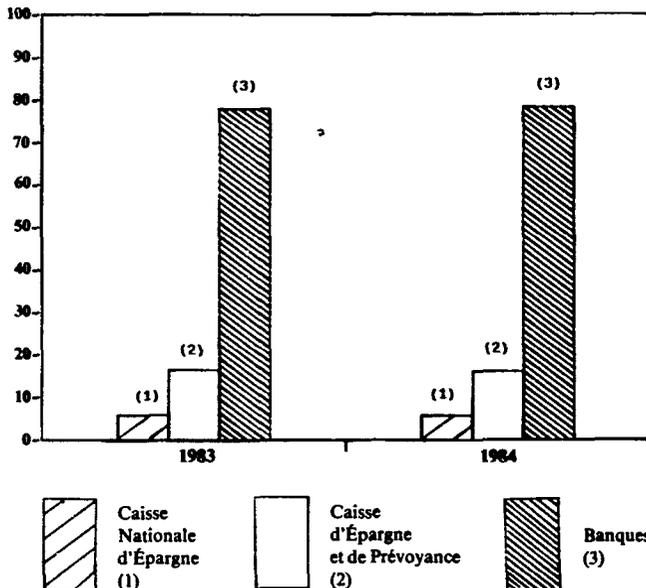
(SENAT - GSI-ECO)

**ÉVOLUTION DE LA PART DE MARCHÉ DES SERVICES
FINANCIERS DANS LE LIVRET D'ÉPARGNE-LOGEMENT
(en pourcentage)**



(SENAT - GSI-ECO)

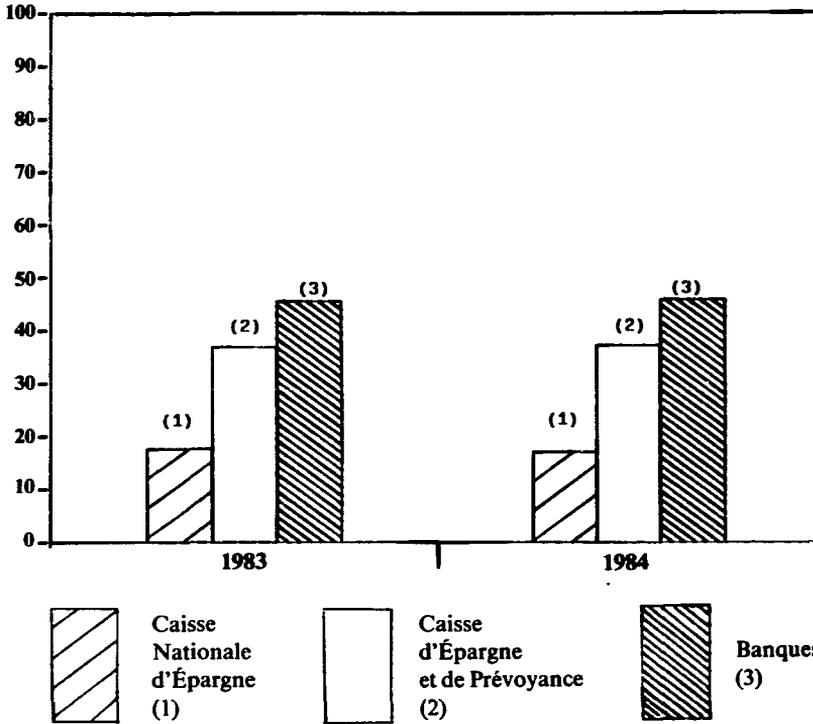
**ÉVOLUTION DE LA PART DE MARCHÉ DES SERVICES
FINANCIERS DANS LES PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT
(en pourcentage)**



(SENAT - GSI-ECO)

Elles révèlent, en revanche, une légère diminution de la part de marché des services financiers dans le Livret d'épargne populaire.

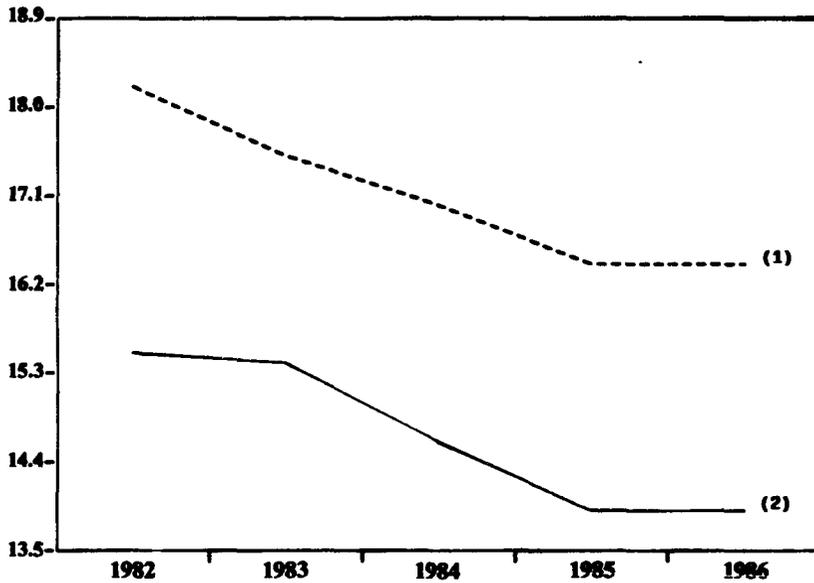
ÉVOLUTION DE LA PART DE MARCHÉ DES SERVICES FINANCIERS DANS LE LIVRET D'ÉPARGNE POPULAIRE (en pourcentage)



(SENAT - GSI-ECO)

Une réduction beaucoup plus significative peut être constatée pour la part des chèques postaux dans les dépôts à vue.

**ÉVOLUTION DE LA PART DES CHÈQUES POSTAUX
DANS LES DÉPÔTS À VUE
(en pourcentage)**



---- en nombre de comptes (1)

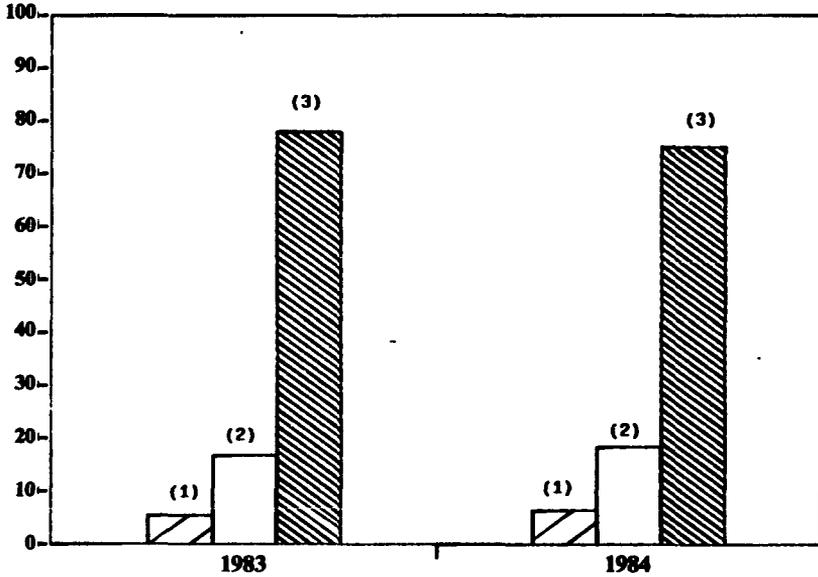
—— en montant d'avoires (2)

(SENAT - GSI-ECO)

Les chèques postaux ne peuvent, en effet, accorder des prêts personnels, ce qui incite la clientèle à solliciter d'autres établissements.

Enfin, la part de marché des services financiers dans le Compte pour le développement industriel progresse.

**ÉVOLUTION DE LA PART DE MARCHÉ DES SERVICES
FINANCIERS DANS LE COMPTE POUR LE DÉVELOPPEMENT
INDUSTRIEL (CODEVI)
(en pourcentage)**



Caisse
Nationale
d'Épargne
(1)



Caisse
d'Épargne
et de Prévoyance
(2)

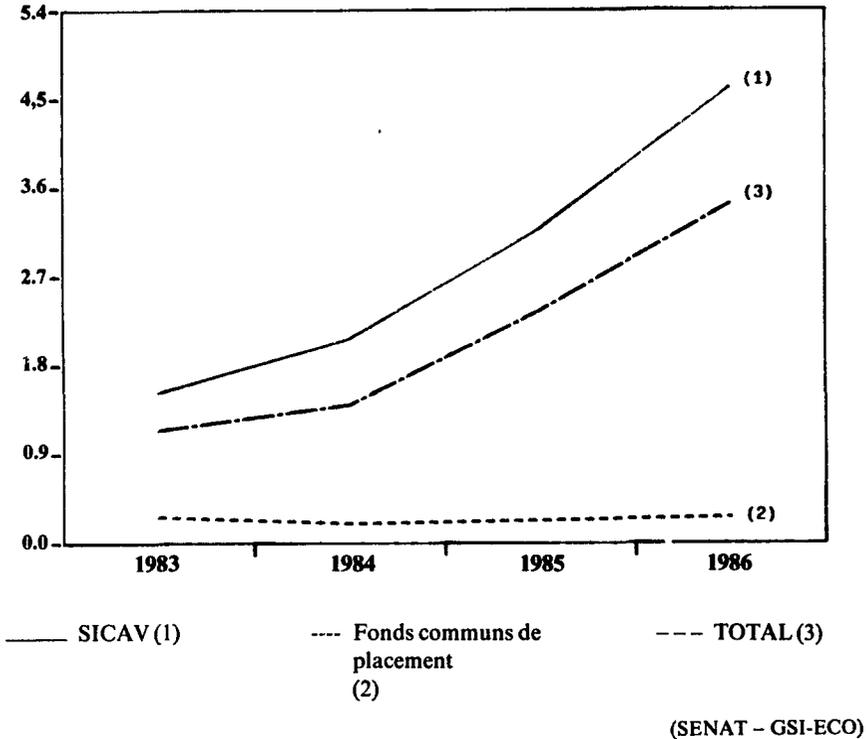


Banques
(3)

(SENAT - GSI-ECO)

Il en va de même pour la part de marché de la Poste dans le stock d'actifs nets de placements collectifs, grâce, surtout, aux SICAV.

**ÉVOLUTION DES PARTS DE MARCHÉ DE LA POSTE
EN ACTIFS NETS
(STOCK DE PLACEMENTS COLLECTIFS)
(en pourcentage)**



Notons que la part de la Poste dans le total des cartes de paiement émises en 1984 ressort à 3,1 % au 31 mai 1985. Les prévisions pour 1986 portent sur 5 % (soit 600 000 cartes).

C) LE RECOURS AUX NOUVELLES TECHNIQUES : TÉLÉIMPRESSION, TÉLÉCOPIE, MESSAGERIE :

La Poste développe progressivement trois nouvelles techniques.

D'abord, la **téléimpression**.

A partir du 3^e trimestre de 1986, ce service doit permettre aux sociétés qui adressent du courrier d'origine informatique de déposer à la Poste des bandes magnétiques ; l'Administration va trier et transmettre ce courrier sous forme magnétique.

Ensuite, la télécopie publique.

Dès 1982, la Poste a créé un réseau expérimental de télécopie publique dans 33 villes (**POSTECLAIR**) ; ce réseau en dessert aujourd'hui 300.

Ce service doit permettre à tout usager, contre acquittement d'une taxe, de transmettre à un autre usager, à partir d'un poste public, la télécopie d'un document original. Le fac-similé est remis au destinataire, sous enveloppe close, soit au guichet d'un bureau de Poste dans un délai d'une heure environ, soit à son domicile dans un délai de 4 heures selon le mode de remise choisi par l'expéditeur.

Pour le moment, les performances des appareils en service doivent être améliorées : on étudie actuellement des équipements plus rapides (transmission d'une page en moins d'une minute).

Il existe environ 30 000 télécopieurs en France ; 80 % des livraisons annuelles portent sur le groupe 3.

A moyen terme, ce réseau s'intégrera dans un système global de courrier électronique incorporant la messagerie, la télécopie et la téléimpression.

Enfin, la messagerie publique.

Un système expérimental de messagerie électronique est en cours de réalisation. Implanté à ORLÉANS et mis en service à la fin de 1985, il sera utilisé dans un premier temps pour des applications internes. Le principe de la messagerie électronique de la Poste est la possibilité d'envoyer, à partir d'un Minitel, un message qui sera imprimé et distribué par la Poste au destinataire.

Par la suite, un raccordement au système **POSTECLAIR** pourrait être envisagé pour les distributions accélérées et le système de téléimpression pourrait fournir l'infrastructure nécessaire à l'impression des messages.

CHAPITRE 3

UNE ENTREPRISE RECENTRÉE SUR LA MAÎTRISE DES RÉSEAUX : LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Malgré le retour à une politique tarifaire plus modérée, les Télécommunications peuvent poursuivre leurs efforts entrepris dans deux directions :

- de la prestation de services à la maîtrise des réseaux ;
- du financement des investissements traditionnels au coût des charges indues.

A) UNE POLITIQUE TARIFAIRE HEUREUSEMENT PLUS MODÉRÉE EN 1985, MAIS ENCORE EXCESSIVE EN MOYENNE PÉRIODE :

En 1984, la taxe de base applicable aux communications téléphoniques avait augmenté de 7,5 % au 1^{er} mai, puis de 16,3 % au 1^{er} août. La baisse des frais forfaitaires d'accès au réseau, revenant de 300 à 250 F, ne pouvait évidemment compenser cette hausse exceptionnelle.

En 1985, la croissance globale des tarifs est demeurée inférieure à l'accroissement des prix, conformément aux prévisions de la Charte des Télécommunications : depuis le 1^{er} août, la taxe de base est de 0,77 F, contre 0,75 F auparavant (soit + 2,6 %). Toutefois, une modulation horaire a été introduite, depuis mai 1985, aboutissant à ajouter une taxe de base toutes les vingt minutes pour les communications locales.

Pour 1986, les majorations tarifaires retenues correspondent à l'équivalent de 2 centimes sur la taxe de base.

Cette modération, récente, ne doit pas dissimuler, pour autant, que depuis 1981, la taxe de base a progressé, en francs constants, de 10 % ; en

revanche, les frais forfaitaires d'accès au réseau ont diminué de 64 %, et la redevance d'abonnement, de 28 %.

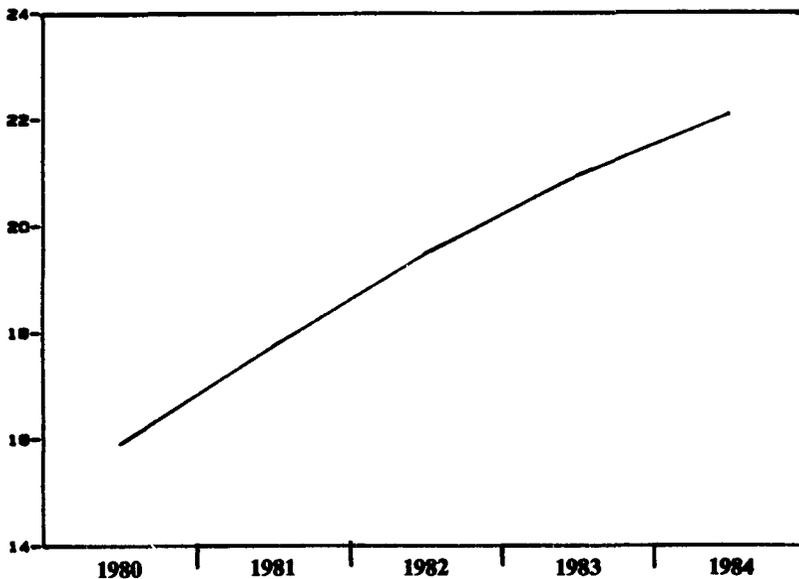
La taxe de base recouvre ainsi progressivement son caractère traditionnel de simple redevance pour service rendu. Une telle évolution obéit, bien évidemment, aux règles élémentaires d'une logique fort oubliée en 1984.

B) DE LA PRESTATION DE SERVICES À LA MAÎTRISE DES RÉSEAUX.

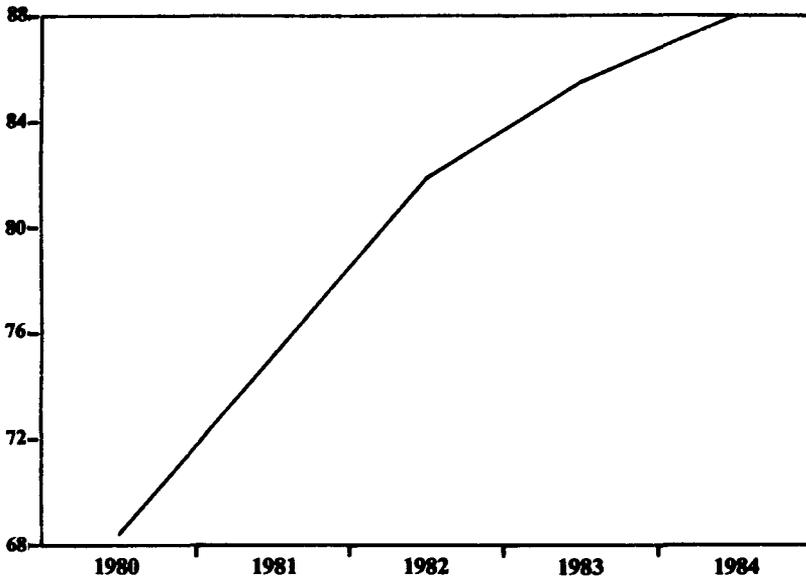
La forte croissance des investissements affectés à l'équipement téléphonique du pays, pendant le VII^e Plan (1976-1980), dont le montant a atteint 100 milliards de francs (valeur 1975), a permis de supprimer les pénuries constatées. Au cours des dix dernières années, la France a pu ainsi combler un retard considérable sur ses voisins : le réseau est automatisé, le trafic est relativement fluide, les délais de raccordement sont réduits à moins de quinze jours.

Les trois graphiques reproduits ci-dessous montrent l'amélioration de la situation.

ÉVOLUTION DU PARC DE LIGNES TÉLÉPHONIQUES PRINCIPALES (en millions)

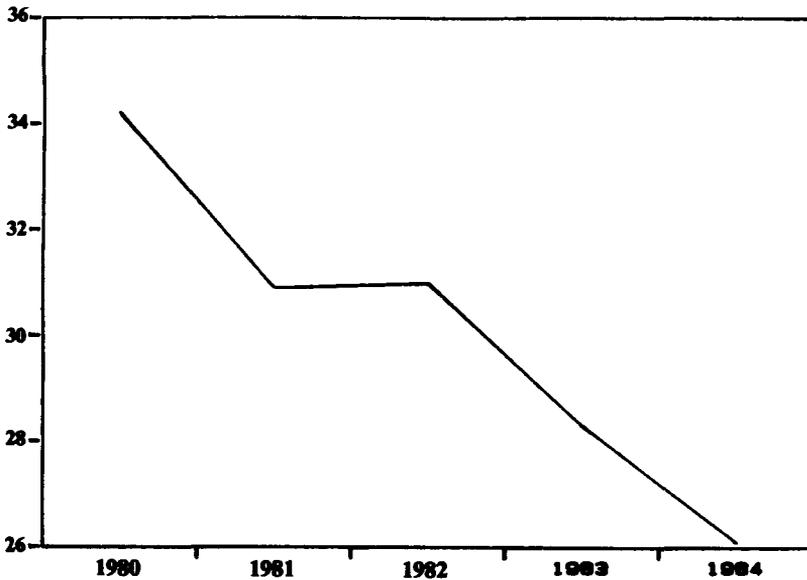


**ÉVOLUTION DU TAUX D'ÉQUIPEMENT TÉLÉPHONIQUE DES
MÉNAGES
(en pourcentage)**



(SENAT - GSI-ECO)

**ÉVOLUTION DU TAUX DE SIGNALISATION DES
DÉRANGEMENTS TÉLÉPHONIQUES
(en pourcentage)**



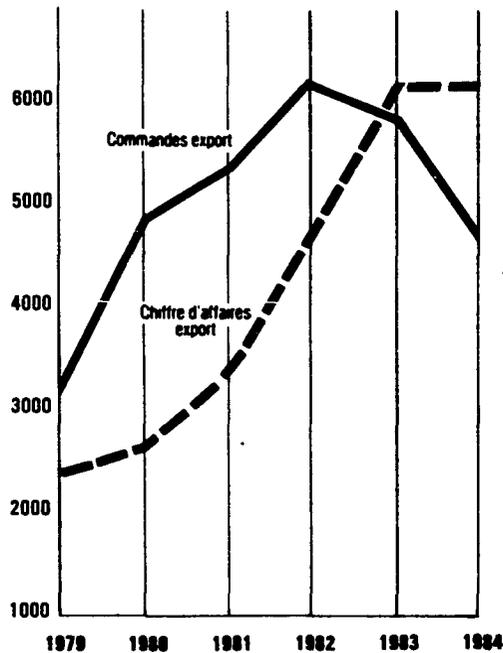
(SENAT - GSI-ECO)

Un indice des progrès de la qualité du service rendu est constitué par le recours aux appareils à carte à mémoire : 15 000 seront livrés en 1986, doublant ainsi le parc existant.

Un tel bilan ne comporte pas que des aspects positifs.

Sur le marché international, l'industrie française du téléphone, repliée sur elle-même depuis les nationalisations, souffre de la fragilité de sa situation concurrentielle : ses implantations ne sont pas assez diversifiées, et d'ores et déjà, après la baisse des commandes, en 1984 par rapport à 1982 (- 30 %), on peut redouter, avec Jacques DARMON, une stabilisation des exportations.

Les exportations de télécommunications
(en millions de francs)



Rappelons que les principaux groupes mondiaux de télécommunications sont les suivants :

Groupe	C.A. Télécom 1984 en GF	Part du marché mondial
A.T.T. (U.S.A.)	83	19,9 %
I.T.T. (U.S.A.)	47	11,2 %
ERICSSON (SUEDE)	30	7,2 %
NORTHERN TELECOM (CANADA)	27	6,5 %
ALCATEL - THOMSON	22	5,3 %
SIEMENS (R.F.A.)	22	5,3 %
N.E.C. (JAPON)	21	5,0 %
G.T.E (U.S.A.)	20	4,9 %

Sources : B.I.P.E., D.G.T.

En France même, il subsiste de graves motifs de préoccupation : les cabines téléphoniques dégradées, les défauts de fonctionnement, etc...

La commercialisation des télécartes, en particulier, rencontre des difficultés dues à l'insuffisance des capacités de production ; les points de vente - et notamment les bureaux de tabac - ne peuvent être approvisionnés dans les meilleures conditions.

La satisfaction de la demande nationale téléphonique risquait, à terme, d'entraîner, pour les Télécommunications, une réduction des crédits. Il devenait donc indispensable de trouver de nouvelles vocations afin de conserver un rôle capital dans les industries de la communication.

Les Télécommunications ont alors axé leurs efforts sur la prestation des services offerts par TELETEL.

Le programme, réalisé avec une certaine précipitation, a rencontré de sérieuses difficultés, le 28 juin 1985, dues à des défauts logiciels survenant par surcharge des commutateurs : le réseau s'effondre, on ne peut plus ni appeler, ni transmettre. Il a fallu prendre des mesures d'urgence pour réduire l'intensité du trafic : serveurs coupés, distribution ralentie, services différés.

Les objectifs retenus par les Télécommunications demeurent pourtant singulièrement ambitieux : le parc de MINITEL devrait passer de quelque 900 000 unités au 31 juillet 1985 à 1 400 000 au 31 décembre 1985, puis à 2 800 000 au 31 décembre 1986 ; au-delà, une croissance annuelle de 1 200 000 terminaux est envisagée (1).

Les télécommunications ont commandé, en octobre 1984, 50 000 lecteurs de cartes à mémoire connectables aux terminaux MINITEL afin d'améliorer la sécurité des transactions vidéotex (banque à domicile, télépaiement).

Pour justifier cet important effort d'équipement, les Télécommunications évaluent le nombre d'appels à l'Annuaire Électronique, en 1990, à 250 millions. Précisons que le chiffre correspondant, en juillet 1985, n'est que de 5 millions.

Dans ces conditions, les perspectives de l'évolution de la demande de MINITEL, assombries par la reconnaissance du libre choix, pour les usagers, entre l'Annuaire Électronique et le Bottin classique, risquent fort de ne pas correspondre aux prévisions chiffrées du programme. Les PTT ne peuvent raisonnablement continuer à commander 1 000 000 d'appareils par an dans des conditions aussi aléatoires.

Il reste que l'exemple français de l'Annuaire Électronique est unique au monde : aucun autre pays n'est équipé d'un tel système. Au demeurant, le MINITEL ne peut être exporté, en raison de ses caractéristiques trop simples, et en définitive, assez rustiques (clavier fragile, écran réduit, vitesse de transmission trop lente, etc...). Cette dernière constatation, un peu désabusée, amène à porter un jugement plutôt nuancé sur la priorité conférée à cette réalisation, dont la rapidité, sinon l'utilité intrinsèque, peuvent, à juste titre, surprendre.

Les Télécommunications ont d'ailleurs assez vite senti les limites de leur action dans le domaine des prestations de services. **Elles ont misé, parallèlement, sur la maîtrise des réseaux**, par les deux expériences du câblage en fibres optiques et des satellites.

Le plan de développement du réseau câblé, adopté le 3 novembre 1982, puis défini le 3 mai 1984, poursuit trois objectifs :

- mettre en place des réseaux optiques de structure étoilée dans les zones urbaines,
- sensibiliser les industriels à intervenir, avant leurs concurrents étrangers, dans ce secteur d'avenir,
- décentraliser la gestion du service de radiotélévision par câble, confiée aux collectivités locales.

(1) Au 31 juillet 1985, les régions de Bretagne et de Picardie sont entièrement ouvertes au Service, les régions d'Ile-de-France, Basse-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes Côte d'Azur, Alsace, Lorraine, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Haute-Normandie et Centre sont partiellement ouvertes et les régions restantes procéderont à une première ouverture en 1986.

La mise en œuvre de ces objectifs est très difficile, comme le montre l'expérience de Biarritz, peu convaincante :

- par la volonté des télécommunications d'imposer, au mépris des lois du marché, le recours à la fibre optique, plus onéreuse que le câble coaxial (coût d'installation d'une prise « fibre optique » : environ 10 000 F ; coût à Metz, pour un raccordement en technique classique : 1 700 F) ;
- par le coût global de l'opération, très élevé : 517,5 millions de francs en trois années, de 1980 à 1982 ;
- par l'existence de difficultés ponctuelles, notamment sur les visiophones et les régies TV-HIFI.

On ne pouvait raisonnablement envisager, dans ces conditions, la généralisation de cette opération.

Malgré la bonne volonté démontrée par Rennes et par Montpellier, les villes de province manifestent un intérêt limité pour signer les conventions-cadre.

Circonstance aggravante, les insuffisances de la fibre optique ont conduit les télécommunications à préconiser une formule mixte, dite de « génération 0 », portant sur des commandes de 42 000 prises en 1984 et de 460 000 en 1985.

On assiste donc à un véritable dérapage, qui remet en cause le choix initial, en différant l'adoption d'un système de « génération 2 », tout en fibre optique, encore mal étudié.

De tels revirements entachent de fortes incertitudes le montant total et la répartition du coût du Plan câble entre l'État, les collectivités et l'utilisateur. On ne peut que constater que les dépenses engagées, de 1980 à 1985, dépassent 4 milliards de francs.

L'examen des résultats obtenus montre que plus de trois années après sa définition, le Plan câble n'a pas encore dépassé le stade de la gestation :

- près d'un million de prises devraient être commandées au 31 décembre 1985, permettant de raccorder 542 000 logements,
- 8 conventions-cadre pour la mise en œuvre et l'exploitation du réseau ont été signées,
- le nombre cumulé des logements raccordables commandés serait en 1992, selon les Télécommunications, de 13 millions.

En réalité, la faiblesse des réalisations est évidente :

- seulement 30 000 prises devraient être posées à la fin de 1985 et seulement 150 000 à la fin de 1986 (contre une prévision de 1 600 000) ;
- six ans après l'adoption du plan, en 1988, moins de 300 000 abonnés seraient effectivement raccordés à un réseau câblé.

L'examen des conditions de mise en œuvre du « plan-câble » ne permet donc pas, pour le moment, de répondre définitivement aux questions traditionnellement évoquées : mais il confirme bien l'existence d'un véritable monopole technique des Télécommunications, qui ont privilégié le recours à la fibre optique sur le câble co-axial, malgré ses réels inconvénients (notamment son coût, élevé, et son incapacité à respecter les possibilités de choix des usagers).

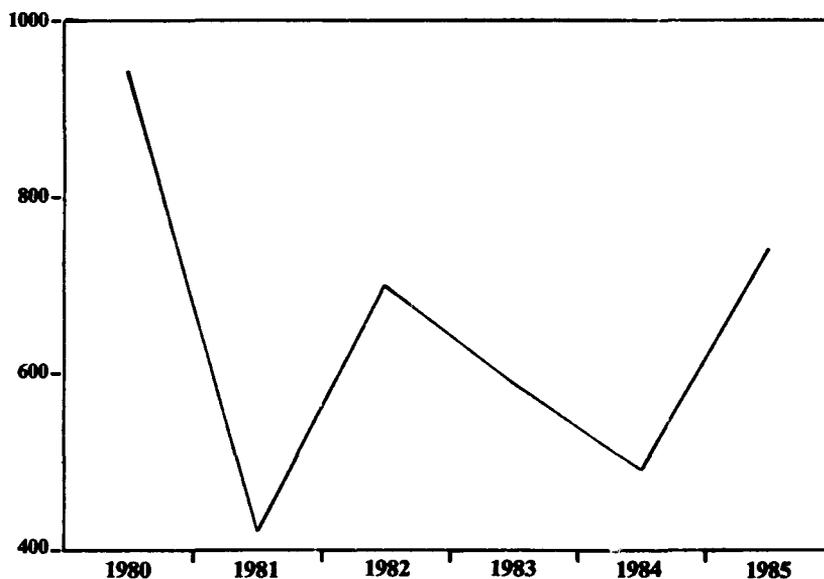
Les pouvoirs publics devraient enfin veiller à la clarification d'une politique encore obscurcie par la probabilité, depuis décembre 1984, du développement des chaînes privées de télévisions hertziennes.

La Direction Générale des Télécommunications demeure, en outre, le maître d'ouvrage du système national de satellites TELECOM, conçu en 1979 ; elle en assure le financement et l'exploitation.

La fusée Ariane a lancé deux satellites : TELECOM 1A (1^{er} août 1984) et TELECOM 1B (le 8 mai 1985). Un troisième satellite doit être mis sur orbite au cours du deuxième semestre de 1986.

Le graphique reproduit ci-dessous fournit l'évolution, de 1980 à 1985, du coût du programme.

ÉVOLUTION DU COÛT DU PROGRAMME TÉLÉCOM (en millions de francs)



(SENAT - GSI-ECO).

Le budget d'investissement pour 1986 (300 millions de francs) est destiné au développement des réseaux de stations et au fonctionnement des engins.

Ce système national TELECOM entre pourtant en concurrence avec un autre projet, celui de l'Agence Spatiale Européenne. Tôt ou tard, des choix nécessaires devront être accomplis.

C) DES INVESTISSEMENTS TRADITIONNELS AUX CHARGES INDUES :

Le budget des Télécommunications, dont les investissements traditionnels demeurent stabilisés, est désormais mis à contribution, depuis plusieurs années, pour :

- accroître les ressources du budget général,
- participer aux programmes du Centre National d'Études Spatiales (CNES),
- financer la filière électronique et le plan « Informatique pour tous ».

1) Le versement au budget général.

De 1982 à 1984, les Télécommunications ont été appelées à verser, au budget général, une somme cumulée de 6,8 milliards de francs. Pour 1985, les 2,2 milliards de francs inscrits au budget correspondent à une simple prévision, en l'attente du solde créditeur de fin d'exercice.

Le versement prévu pour 1986 est de 3 milliards de francs.

2) La contribution aux programmes du Centre National d'Études Spatiales (CNES).

Le projet de budget pour 1986 prévoit 4,21 milliards de francs en autorisations de programme (+ 23 % par rapport à 1984) et 4,30 milliards de francs en crédits de paiement (+ 31,9 %) pour la contribution des PTT aux programmes du CNES.

Le montant total du budget du CNES doit passer de 4,9 à 5,9 milliards de francs de 1985 à 1986 (+ 20,4 %).

L'effort consenti par les PTT est donc particulièrement important. Le budget annexe relaie, depuis 1985, la dotation de l'Industrie et de la Recherche ; il permet donc directement le financement de la politique spatiale.

3) La question de la filière électronique.

Le programme d'action pour la filière électronique (P.A.F.E.), approuvé par le Conseil des Ministres du 28 mai 1982, a conduit à transférer, en 1984, des dotations des budgets de l'Industrie et de la Recherche, au budget annexe des PTT.

Il s'agit :

- des dépenses liées au développement de la filière électronique ;
- de la contribution aux apports en fonds propres de l'État aux entreprises de cette filière.

Le tableau reproduit ci-dessous fournit l'évolution, d'un exercice à l'autre, de ces crédits.

**COÛT DE LA FILIÈRE ÉLECTRONIQUE POUR LE
BUDGET ANNEXE DES PTT
(en milliards de francs)**

	1985	1986	Variation (en %)
Développement de la filière électronique (1) :			
- autorisations de programme..	2,367	2,665	+ 12,5
- crédits de paiement.....	2,111	2,415	+ 14,4
Apports en fonds propres aux entreprises (2) :			
- autorisations de programme..	1,700	2,135	+ 25,5
- crédits de paiement.....	1,700	2,135	+ 25,5
TOTAL (1) + (2)			
- autorisations de programme..	4,067	4,800	+ 18,0
- crédits de paiement.....	3,811	4,550	+ 19,3

Les objectifs du P.A.F.E. étaient de favoriser la croissance de la production, d'éviter les réductions d'emplois, de redresser la balance commerciale et de permettre l'indépendance technologique du pays.

En réalité, comme l'ont remarqué récemment certains de nos collègues (1), une telle politique industrielle était fondée sur une **illusion**, à savoir la possibilité de maintenir les effectifs : les Télécommunications subissent en effet de plein fouet tous les effets de l'inéluctable augmentation de la productivité.

Cette politique était également inspirée par une logique de monopole, en confiant au Ministère des PTT la tutelle, à l'intérieur de la filière électronique, du secteur « télécommunication-informatique-bureautique ».

Ces années de gestion monopolistique des industries de la communication ont obéré, en fait, notre potentiel technologique, par des choix d'équipement malheureux et par des stratégies inadaptées.

Un résultat est clair : alors que 70 % des emplois créés depuis cinq ans aux États-Unis et au Japon le sont dans la communication, la part des entreprises françaises dans le commerce mondial des télécommunications a diminué de plus de 30 % en un an.

Le Comité permanent chargé de définir les options stratégiques de la filière électronique a pourtant poursuivi ses travaux en 1984 et en 1985, en examinant notamment :

- l'amélioration de la coordination interministérielle dans le secteur des composants ;
- la recherche de la collecte et de l'exploitation des informations sur l'ensemble de la filière ;
- la nature des problèmes de formation liés à la filière électronique ;
- le suivi des décisions prises dans le cadre des projets nationaux ;
- la participation à la mise au point des journées d'études sur « Recherche et développement de la filière électronique », organisées les 19, 20 et 21 mars 1985 par le Ministère de la Recherche et de la Technologie.

L'évolution de la répartition des dotations en capital consenties aux entreprises publiques a été la suivante depuis 1984.

(1) Rapport d'information fait au nom de la Commission des Finances par MM. Maurice BLIN, Jean CHAMANT, André FOSSET et Henri TORRE, sur le contrôle des entreprises publiques (Sénat, 1985-1986, n° 8), p. 115.

**DOTATIONS EN CAPITAL ACCORDÉES AUX ENTREPRISES
PUBLIQUES DE LA FILIÈRE ÉLECTRONIQUE
(en millions de francs)**

Dotations en capital	1984	1985	1986
BULL.....	1 000	1 000	
CGCT (1).....	600	450	Non
THOMSON.....	300	270	encore
L.T.T. (2).....	125	375	déterminé
SAINT-GOBAIN.....		25	
TOTAL.....	2 025	2 120	2 135

(1) Compagnie générale de constructions téléphoniques.

(2) Lignes télégraphiques et téléphoniques.

On constate, en particulier, que les versements à la CGCT ont été distribués à une entreprise moribonde, confrontée très rapidement à un véritable sinistre au KOWEIT, particulièrement coûteux (plus de 700 millions de francs).

Tel est le prix à payer pour assumer les lourdes erreurs d'une volonté aveugle de nationalisation.

Notons que sur ces dotations en capital, 400 millions de francs ont été inscrits au titre du programme EUREKA (200 pour le développement de la filière et 200 pour les apports en fonds propres).

Les Télécommunications, par EUROCOM, participent en effet à EUREKA : réseau informatique pour la recherche, grand commutateur numérique à intégration de services, informatique et bureautique, etc... Il est prévu d'obtenir des produits industriels commercialisables dans des délais relativement courts, de 3 à 5 ans.

4) Le plan « INFORMATIQUE POUR TOUS ».

L'Éducation Nationale a commandé 120 000 ordinateurs en vue d'équiper les écoles, les collèges, les lycées, pour un coût de 1 milliard de francs.

Les PTT assurent le financement de ces matériels sous forme d'annuités de crédit-bail.

Les crédits prévus pour 1986, au titre de la première année, représentent 450 millions de francs.

* *
*

Compte tenu des observations formulées précédemment, votre Commission a décidé, sur la proposition de son Rapporteur, de donner un **avis défavorable** à l'adoption du projet de budget annexe des PTT pour 1986.